

Assemblée générale annuelle

Le mardi 12 septembre 2023, à 19 heures, au local 307

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Présences;
3. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'assemblée;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (à l'écran);
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 septembre 2022 (à l'écran);
6. Présentation du rapport annuel 2022-2023 de l'école (à l'écran);
7. Informations sur les différents comités :
 - 7.1 Conseil d'administration du CSS des Phares;
 - 7.2 Conseil d'établissement;
 - 7.3 Comité de parents du CSS;
 - 7.4 Organisme de participation des parents (O.P.P.).
8. Élection des membres parents au conseil d'établissement;
9. Élection de membres parents substitués;
10. Élection d'un représentant au comité de parents
(Possibilité de siéger au CA du CSS des Phares);
11. Élection d'un substitut au comité de parents du CSS des Phares;
12. O.P.P. : nomination des membres, s'il y a lieu;
13. Consultation : nombre de membres parents au CÉ pour l'année scolaire 2024-2025;
14. Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
15. Levée de l'assemblée.



Marie-Anne Baronet, directrice